

Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 20 avril 2001, le Conseil de Communauté a donné délégation au Président pour un certain nombre d'attribution.

Dans ce cadre, ces décisions vous sont rapportées ci-dessous :

A/ Information sur les décisions du Président visant à utiliser les dépenses imprévues

RAPPEL

Lors du vote du budget primitif 2002, deux lignes de dépenses imprévues, l'une en investissement, l'autre en fonctionnement, ont été ouvertes pour respectivement 76 500 euros.

Ces enveloppes sont mobilisables sur décision de la collectivité par son Président ; un virement de compte à compte est réalisé vers l'imputation souhaitée. L'assemblée délibérante est informée a posteriori des utilisations des crédits de dépenses imprévues.

Vous trouverez ci-dessous le détail des utilisations des lignes de dépenses imprévues au 1^{er} septembre 2002.

1. . Dépenses imprévues en investissement.

SANS OBJET.

2. Dépenses imprévues en fonctionnement.

Compte	Objet	Montant viré vers le compte
6574.40	Subvention à l'association AMICALE de Saône Diagonale du Doubs- Délibération du 26 avril 2002.	660,00 €
65734.812	Remboursement charges SIDOM 2001 - Auxon-Dessus- Délibération du 26 avril 2002.	5 770,00 €
65734.812	Remboursement charges SIDOM 2001 - Auxon-Dessous- Délibération du 26 avril 2002.	8 354,20 €
65734.812	Remboursement charges SIDOM 2001 - Châtillon le Duc- Délibération du 26 avril 2002.	14 307,00 €
	TOTAL	29 091,20 €

Le solde de la ligne de dépenses imprévues de fonctionnement s'élève au 1^{er} septembre 2002 à 47 408,80 euros.

B/ Information sur les décisions du Président visant les marchés sans formalité préalable

- ⇒ Etude immobilier d'entreprises
Titulaire : Immobilier et Territoire Conseille
Montant : 31 813,60 € TTC
- ⇒ Promotion-Communication Salon Micronora
Titulaire : JC AUGÉ
Montant : 32 837 € TTC
- ⇒ Fourniture d'un tunnel de lavage au défilé
Titulaire : France Distribution Internationale
Montant : 54 698,70 € TTC
- ⇒ Signalisation horizontale, marquage arrêts bus et passage piétons
Titulaire : Signaroutes
Montant : 8 991,53 € TTC
- ⇒ Réfection des canalisations de chauffage de la CTB à Planoise
Titulaire lot 1 « génie civile » : STD
Montant : 13 381,02 € TTC

Titulaire lot 2 « chauffage » : EIMI Thermic
Montant : 18 939,86 € TTC

C/ Information sur les décisions du Président visant à défendre la CAGB dans les actions en justice intentées contre elle :

Le Président a décidé de missionner le cabinet d'avocats Philippe PETIT de Lyon (69) pour assurer la défense des intérêts de la CAGB dans le cadre de 2 contentieux :

- un contentieux en matière de personnel : 2 recours ont été déposés
- un contentieux relatif aux charges locatives des logements de fonction des sapeurs-pompiers : 14 recours ont été déposés

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président.

Pour extrait conforme,

Le Président